



Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le 21.11.2023

ID : 077-217702158-20231113-02023\_059-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Conseil municipal du 13 novembre 2023

Conseillers en exercice : 27	Conseillers présents : 21	Conseillers absents : 6
Conseillers ayant donné pouvoir : 4	Votants : 25	

Date de la convocation : 7 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le lundi 13 novembre à vingt heures et 5 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : M. MONGIN Claude

**Étaient présents :** Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - DIGUET Thierry - ZUCCOLO Isabelle - DEVAUCHELLE Marie-Paule - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric M. USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Étaient absents avec pouvoirs :** M. SEVESTRE Arnaud à Mme LENOIR Isabelle – Mme DA SILVA PEREIRA Harmonie à M. Claude MONGIN – Mme ROUSSEL Mylène à M. GARCIA ROBIN Jean-Paul - Mme PROD'HOMME Isabelle à Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

**Était absent sans pouvoir :** M. HASCOET Alexandre – Mme ALBU Angélique

#### **DÉLIBÉRATION N° 02023\_059 Budget communal 2023 : Décision modificative n°1**

**Entendu** l'exposé de Madame Nathalie Sprutta Bourges, adjoint au Maire délégué aux finances et aux transports, relatif au vote de la décision modificative n° 1 du budget communal 2023.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 20 Mars 2023 et la délibération 02023\_03 ;

**Vu** la délibération n° 02023\_037 du 13 Avril 2023 portant adoption du budget de la commune pour l'année 2023 ;

**Considérant** la note de synthèse retraçant les informations financières essentielles relatives à la D.M 1 (Décision Modificative 1) du budget de la Commune de Gretz-Armainvilliers produite conformément à l'article 107 de la loi NOTRe modifiant les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-A du CGT relatifs à la publicité des budgets et des comptes ; celle-ci étant annexée à la présente délibération ;

**Considérant** le besoin d'ajuster les crédits budgétaires par une décision modificative ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ,**



**Adopte** la Décision Modificative n° 1 du budget 2023 de la commune qui s'équilibre, en dépenses et en recettes comme suit :

DÉSIGNATION	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-744-822 : FCTVA				6 000.00
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>				<b>6 000.00</b>
R-775-020 : Produits des cessions d'immobilisations			- 6 000.00	
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>			<b>- 6 000.00</b>	
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>			<b>- 6 000.00</b>	<b>6 000.00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-024-020 : Produits de cessions				6 000.00
<b>TOTAL R 024 : Produits de cessions</b>				<b>6 000.00</b>
R-1323-822 : Département			- 6 000.00	
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>			<b>- 6 000.00</b>	
<b>Total INVESTISSEMENT</b>			<b>- 6 000.00</b>	<b>6 000.00</b>
<b>Total Général</b>				

**Dit** que le budget communal 2023 s'établit comme suit :

Section	BP 2023	DM 1	Total
Fonctionnement	15 267 998.00	-	15 267 998.00
Investissement	6 462 161.00	-	6 462 161.00
<b>Total du budget 2023</b>	<b>21 730 159.00</b>	<b>-</b>	<b>21 730 159.00</b>

**Fait et délibéré en séance, le 13 novembre 2023**

Le secrétaire de séance  
**Claude MONGIN**



Le Maire  
**Jean-Paul GARCIA ROBIN**